



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le trente novembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2011

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, P. URBANO, Cl. DUBOURG.

REPRESENTES : R. BIARNES (procuration à Ph. DUBOURG) P. PEIGNEY (procuration à B. LACOSTE)

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 5 septembre 2011.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

1) ATTRIBUTION D'INDEMNITES DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A MADAME ANNIE DEMANGE, TRESORIER

Monsieur DUBOURG indique au conseil municipal qu'un arrêté interministériel fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le conseil municipal considérant les services rendus par Madame Annie DEMANGE, Trésorier, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune d'ILLATS décide de lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Le conseil municipal décide également de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) DELIBERATION INSTITUANT LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ILLATS

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'une réforme qui entre en vigueur le 1er mars 2012, il est nécessaire de délibérer sur la taxe d'aménagement qui se substituera à la Taxe Locale d'Equipement à compter de cette date.

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE – ENTREPRISES RETENUES

Monsieur DUBOURG fait le point sur la consultation qui a eu lieu en septembre -marché à procédure adaptée- concernant les travaux d'aménagement de la place de l'église Saint Laurent.

La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 23 septembre 2011 a examiné et admis les deux offres qui avaient été reçues en mairie pour chaque lot :

Lot 1 : TERRASSEMENTS, SOLS, ECLAIRAGE

➤ *ENTREPRISE EIFFAGE TPSO à LANGON :*

258 523 € HT soit 309 193.51 € TTC

➤ *ENTREPRISE CMR à BARON :*

254 649.40 € HT soit 304 560.68 € TTC

Lot 2 : PLANTATION ET ARROSAGE

➤ *ENTREPRISE BOUYERIE DE BIE à MESSANGES (40) :*

36 725.04 € HT soit 43 923.15 € TTC

➤ *ENTREPRISE ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE à EYSINES :* 34 126.65 € HT soit 40 815.47 € TTC

Madame Françoise PHIQUEPAL, architecte PAYSAGISTE chargée de la maîtrise d'œuvre a ensuite procédé à l'analyse des offres en fonction des critères de jugement choisis.

Lors de sa réunion du 7 octobre dernier, la commission d'appel d'offres a accepté de suivre l'avis de l'architecte et a retenu :

➤ Pour le Lot 1 : TERRASSEMENTS, SOLS, ECLAIRAGE, l'offre de l'entreprise EIFFAGE TPSO pour un montant de 258 523 € HT soit 309 193.51 € TTC.

➤ Pour le Lot 2 : PLANTATION ET ARROSAGE, l'offre de l'entreprise ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE pour un montant de 34 126.65 € HT soit 40 815.47 € TTC.

Toutefois, concernant le lot 1, Monsieur le Maire a procédé à une négociation des prix, avec l'entreprise retenue, cette dernière n'étant pas la moins disante. A l'issue de cette démarche, l'Entreprise EIFFAGE TPSO a présenté le 10 octobre 2011, un nouveau devis d'un montant de 253 453 € HT soit 303 129.79 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et entérine les choix de la commission, à savoir :

➤ **pour le Lot 1 : l'offre de l'entreprise EIFFAGE TPSO d'un montant de 253 453 € HT soit 303 129.79 € TTC.**

(Option abattage de 3 tilleuls supplémentaires et jeune arbre à transplanter & déblais pour la confection de 4 fosses de plantation -6 510 € HT- non incluse).

➤ pour le Lot 2 : l'offre de l'entreprise ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE pour un montant de 34 126.65 € HT soit 40 815.47 € TTC.

Monsieur le Maire est par ailleurs autorisé à signer tout document concernant ce dossier.

4) RASED – PARTICIPATION DES COMMUNES BENEFICIAIRES

Une réunion d'information concernant le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficultés) s'est tenue le jeudi 6 octobre 2011 à la mairie de Podensac avec les représentants des communes bénéficiaires. Il s'agit des communes du canton de Podensac, sauf PREIGNAC, PUJOLS/ CIRON ET BUDOS qui dépendent de la circonscription de LANGON.

Sur l'aire de PODENSAC, le RASED est constitué, d'une psychologue scolaire et de deux enseignantes spécialisées. Ces personnes interviennent auprès des enfants en difficulté des écoles maternelles et élémentaires du territoire concerné, à la demande des enseignants, des parents, et toujours avec l'accord de ces derniers. Elles interviennent directement dans les écoles ou dans le bureau dédié au RASED dans l'antenne sociale de Podensac.

Un budget annuel d'environ 1 800 €, alloué dès la rentrée scolaire 2011/2012, pour le matériel de papèterie et pédagogique, est nécessaire au bon fonctionnement. Il a été proposé que chaque commune intervienne à hauteur du nombre d'enfants scolarisés, soit un montant de 1.04 € par élève inscrit en primaire.

Pour la commune d'ILLATS, la participation demandée est de **124,80 €** pour cette année scolaire.

Les participations des communes seront reconduites annuellement, à compter de mai 2012 pour les années scolaires suivantes. La commune de PODENSAC est chargée de centraliser la gestion du budget de fonctionnement du RASED et adressera chaque année lors de l'émission des titres un bilan des acquisitions réalisées.

Le Conseil municipal accepte ces décisions à l'unanimité et prévoira les crédits nécessaires à chaque budget.

5) TRANSFERT DE L'ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Guy RIFFAUD, distillateur, souhaite transférer le lieu de l'atelier public de distillation, fixé actuellement au lieu-dit « Le Roy », afin de sécuriser l'alambic. Il propose de l'installer dans le local des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES LES PT'ILLADAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur Stéphane GALEY, Président de la nouvelle association des Parents d'Elèves « Les Pt'Illadais ». Il propose qu'une subvention soit attribuée à cette association sur le « reliquat » du budget 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser à l'association « Les Pt'Illadais », 1, la Sableyre 33720 ILLATS, une subvention d'un montant de 200 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire indique que Madame le Trésorier a transmis plusieurs états de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal. Il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 158.18 €. Ces titres concernent des frais de cantine, de garderie, de transports et un remboursement de frais de mise en fourrière.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 654 du budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prévoit les crédits nécessaires au chapitre 65, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

8) AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES DU SI DU COLLEGE DE PODENSAC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que lors de sa réunion du 27 septembre dernier, le Conseil du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac a décidé d'augmenter la participation demandée aux communes adhérentes au titre de l'année 2011, afin de faire face aux échéances futures.

Le conseil syndical a ainsi voté une augmentation de la participation de chaque commune membre, de 0.63 € par habitant à compter du 1^{er} octobre 2011, soit pour la commune d'ILLATS, une contribution complémentaire de **793.80 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise la Commune d'ILLATS à verser une participation complémentaire de **793.80** au Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac soit 0.63 € par habitant à compter du 1^{er} octobre 2011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le Contrat Enfance Jeunesse, regroupant les 0 – 18 ans, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour une durée de 3 ans en 2007.

Considérant qu'il y a lieu de signer un nouveau contrat, pour la période 2011-2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et toutes pièces y afférentes.

10) VIREMENT DE CREDITS N° 2/2011

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Fournitures d'entretien (DF)	60631	700 €		
Pertes sur créances irrécouvrables (DF)			654	700 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

11) VIREMENT DE CREDITS N° 3/2011- RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU FOYER

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévue (DF)	022	1 600 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	1 600 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	1 600 €
Réseaux d'électrification (DI)			21534 - 184	1 600 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

12) POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des très vives inquiétudes que suscite pour les citoyens la libéralisation des plantations de vignes au 1^{er} janvier 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se mobiliser aux côtés des professionnels du secteur en signant la déclaration suivante :

« Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016,

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970,

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques,

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur,

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens,

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013,

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vigneron notamment les jeunes sur leur proche avenir,

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande,

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire,

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier,

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée,

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions,

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite,

Invitions les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13) VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Sur proposition du CNFPT et de l'Association des Maires de France, le conseil municipal demande, à l'unanimité, que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

14) ELU REFERENT DU SCOT DU SUD GIRONDE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la correspondance adressée par le Syndicat mixte du SCoT du Sud Gironde le 7 septembre 2011.

Quatorze communautés de communes ont décidé d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sud Gironde. Un Syndicat Mixte a été créé en décembre 2010 pour porter le SCoT.

Le Comité Syndical a décidé d'associer un élu par commune. Les invitations se faisant uniquement par courriel, il est important que l'élu référent dispose d'un courriel qu'il puisse consulter régulièrement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Madame **Danièle LESCURE**, comme élu référent du SCoT du Sud Gironde.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15) REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA SUITE DE LA DEGRADATION DU MASSIF COMMUNAL AU LIEU-DIT « CONDRINE » PAR MONSIEUR DOMINIQUE SEGERON

Monsieur le Maire évoque les problèmes au quartier « Condrine », et précise que Monsieur Dominique SEGERON, s'est engagé auprès de la brigade de PODENSAC, à rembourser à la commune, les frais relatifs à la dégradation du massif communal.

Il fait état des sommes qui pourraient être réclamées à l'intéressé, à savoir :

➤ fourniture de plantes selon devis du 22/09/2011	109,35 €
➤ fourniture de terre végétale selon devis du 30/09/2011	160,49 €
➤ main d'œuvre 8 heures réalisées par B. SKRZYPCZYK	158,56 €

Soit un TOTAL de **428,40 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le principe du remboursement des frais par Monsieur Dominique SEGERON pour un TOTAL de 428.40 €. et charge Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette correspondant à cette somme.

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Comité Syndical des Eaux de BUDOS, réuni le 22 septembre dernier, a adopté le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat, établi et présenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en Gironde. Monsieur le Maire présente ce dernier au Conseil Municipal et précise qu'une fiche « Inf'Eau » établie par la DDTM doit être affichée en Mairie pour information des usagers, le rapport pouvant être consulté sur place.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT -COMMUNE D'ILLATS-

Un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement a également été adopté par le Syndicat en septembre dernier. Monsieur le Maire présente ce document au conseil municipal. Une fiche « Info Assainissement » établie par la DDTM sera également affichée en Mairie pour information, le rapport complet étant tenu à la disposition des usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 25.